

Guide concernant les statuts de refonte

Le formulaire *Statuts de refonte* (RE-509) s'adresse à toute société par actions régie par la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, c. S-31.1), ci-après appelée *LSA*, qui désire faire une refonte de ses statuts.

Ce formulaire doit être rempli à l'écran ou dactylographié de façon à ce qu'il soit lisible et prêt à être reproduit.

Au lieu de remplir ce formulaire, vous pouvez produire la demande de refonte des statuts à partir de l'espace sécurisé Mon bureau, accessible à [Québec.ca](https://quebec.ca). Pour accéder à Mon bureau, vous aurez besoin de votre code clicSÉQUR express ou de votre code clicSÉQUR – Entreprises.

Note : Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, vous pouvez joindre une ou plusieurs feuilles additionnelles au formulaire. Dans le haut de chaque feuille additionnelle, inscrivez le nom de la société, son numéro d'entreprise du Québec, ci-après appelée *NEQ*, le titre du formulaire ainsi que le numéro de la section.

Pour plus d'information sur les dispositions légales concernant la production des statuts de refonte, référez-vous au texte de la *LSA* et consultez un conseiller juridique au besoin.

Quiconque fait une fausse déclaration commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 5 000 \$ et d'au plus 50 000 \$.

Protection des renseignements personnels

Certaines des informations à fournir dans ce formulaire sont des renseignements personnels. Ces renseignements seront traités de façon confidentielle et seront utilisés uniquement dans le cadre de cette demande. L'accès aux renseignements personnels est limité aux seules personnes autorisées à les consulter dans l'exercice de leurs fonctions.

Vous avez le droit d'être informé des renseignements personnels que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale détient à votre sujet, d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification. Pour ce faire, vous devez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Informations générales

Les statuts d'une société peuvent devenir difficiles à lire et à comprendre, plus particulièrement s'ils ont fait l'objet de plusieurs modifications au fil du temps. La *LSA* permet au conseil d'administration d'une société de faire une refonte de ses statuts sans avoir à obtenir l'autorisation des actionnaires. La résolution du conseil d'administration doit prévoir la désignation de l'administrateur ou du dirigeant de la société qui est autorisé à signer les statuts de refonte.

Le Registraire des entreprises, ci-après appelé *Registraire*, peut également exiger qu'une société effectue la refonte de ses statuts.

Corrections permises

Les statuts de refonte ne doivent pas contenir de modifications de fond. Ils doivent être la reproduction fidèle de la version à jour des statuts de la société. Toutefois, des changements peuvent être apportés aux phrases ou à la forme du texte des statuts pour des raisons d'uniformité à l'égard des expressions utilisées et de la présentation. Les erreurs manifestes de référence, de saisie, de transcription ou de semblable nature contenues dans les statuts actuels peuvent aussi être corrigées.

Si des modifications doivent être apportées au nom de la société ou aux versions de celui-ci ou que des modifications de fond doivent être faites aux éléments de chacune des sections des statuts actuels, vous devez produire le formulaire *Statuts de modification* (RE-500) avant de produire le présent formulaire. Il en est de même lorsque les statuts actuels ne contiennent aucune description à une section et que vous désirez y en ajouter une.

Les statuts de refonte contiendront le texte des statuts de la société ayant fait l'objet de la refonte et remplaceront les statuts de la société à la date et, s'il y a lieu, à l'heure figurant sur le certificat de refonte.

Instructions relatives au formulaire¹

1 Nom de la société par actions

Inscrivez le nom de la société par actions ainsi que la ou les versions du nom dans une autre langue que le français figurant au registre des entreprises, ci-après appelé *registre*.

Aucun changement ni correction ne peuvent être apportés à cette section.

2 Capital-actions

Inscrivez les informations relatives au capital-actions qui figurent dans les statuts actuels de la société en y apportant les corrections permises, s'il y a lieu.

Si les statuts actuels ne contiennent pas de description du capital-actions, celui-ci est réputé composé d'un nombre illimité d'actions sans valeur nominale. De plus, le capital-actions est réputé composé d'une seule catégorie d'actions qui comportent le droit de voter à toute assemblée, de recevoir tout dividende déclaré et de partager le reliquat des biens en cas de liquidation.

3 Restrictions sur le transfert des titres ou des actions, s'il y a lieu

Inscrivez les restrictions qui sont imposées au transfert des titres ou des actions et qui figurent dans les statuts actuels de la société en y apportant les corrections permises, s'il y a lieu.

Si les statuts actuels ne contiennent pas de description de telles restrictions et que vous désirez, notamment, limiter le transfert de titres afin de respecter l'une des conditions à remplir pour être un émetteur fermé au sens de la réglementation de la Loi sur les valeurs mobilières (RLRQ, c. V-1.1), vous devez produire le formulaire RE-500 avant de produire le présent formulaire.

4 Nombre d'administrateurs

Inscrivez le nombre d'administrateurs (nombre fixe ou nombres minimal et maximal) indiqué dans les statuts actuels de la société.

5 Limites imposées aux activités, s'il y a lieu

Inscrivez les informations relatives aux limites imposées aux activités qui figurent dans les statuts actuels de la société en y apportant les corrections permises, s'il y a lieu.

6 Autres dispositions, s'il y a lieu

Inscrivez les informations relatives aux autres dispositions qui figurent dans les statuts actuels de la société en y apportant les corrections permises, s'il y a lieu.

¹ Notez que la numérotation correspond à celle du formulaire RE-509.

7 Date et heure à attribuer au certificat, s'il y a lieu

Le Registraire attribue au certificat de refonte la date de réception des statuts. Si vous ne voulez pas cette date, vous pouvez inscrire la date à laquelle vous désirez faire établir le certificat de refonte, pourvu qu'elle soit postérieure à la date de réception des statuts par le Registraire. Vous pouvez également indiquer une heure (ce renseignement est facultatif).

Les statuts et le certificat de refonte remplaceront les statuts de la société à compter de la date et, s'il y a lieu, de l'heure que vous aurez indiquées.

8 Signature

Inscrivez le prénom et le nom de famille de l'administrateur ou du dirigeant de la société qui est autorisé à signer les statuts de refonte et faites-le signer.

Personne à contacter et traitement prioritaire

Inscrivez les coordonnées de la personne à contacter concernant cette demande (nom, prénom, téléphone, adresse de correspondance et courriel). Si vous demandez un service de traitement prioritaire, veuillez cocher la case prévue à cet effet et inscrire « **Traitement prioritaire** » sur l'enveloppe.

Les renseignements fournis seront utilisés uniquement pour cette demande et ne seront pas déposés au registre.

Si vous êtes un intermédiaire autorisé, veuillez inscrire votre NEQ.

Tarifs et modalités de paiement

Pour connaître les frais qui s'appliquent aux statuts de refonte, consultez les tarifs du Registraire dans le site Internet Québec.ca.

Envoi du formulaire

Les statuts de refonte et le paiement des droits y afférents doivent être transmis par la poste à l'adresse suivante :

Registraire des entreprises
Services Québec
C. P. 1153, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7C3

À la suite de la demande

Après la réception des statuts de refonte, le Registraire enregistre la date de réception et procède à l'examen de la demande. Si celle-ci est conforme et complète et que les droits ont été payés, il établit un certificat de refonte et y attribue une date. Par la suite, les statuts de refonte ainsi que le certificat de refonte sont déposés au registre sous le NEQ de la société.

Le Registraire transmet un exemplaire des statuts et du certificat à la société ou à son représentant. Il incombe aux intéressés de vérifier la légalité et l'exactitude du contenu des statuts et des autres documents transmis par le Registraire. Ils doivent également vérifier les informations concernant la société qui figurent au registre, à Québec.ca.

Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements, visitez Québec.ca.

Vous pouvez en tout temps y consulter le dossier de la société à l'aide de son NEQ.